

Régie Intermunicipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 21 septembre 2017, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Céline Cloutier, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Manon Rainville, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Mélanie Alouis, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Marie-Michelle Doyle, adjointe administrative juridique

SONT ABSENTS : Aucune personne

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 13 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Manon Rainville, mairesse de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 21 septembre 2017, soit et est ouverte à compter de 20h.

134-09-2017 3. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal
 - 4.1 Séance ordinaire du 17 août 2017
5. Finances
 - 5.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 20 septembre 2017
 - 5.2 Comptes à payer au 20 septembre 2017

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Budget prévisionnel 2018
- 6.2 Nouveau logiciel comptable
- 6.3 Utilisation du matériel entreposé au CSCB

- 6.4 Contrat de déneigement pour les stationnements 2017-2018
- 6.5 Embauche en permanence de Madame Marie-Michelle Doyle
- 6.6 Location d'un conteneur
- 6.7 Peinture du corridor dans l'aire du Pro-shop
- 6.8 Stagiaire en comptabilité
- 6.9 Tournage d'une scène par CTB-TV dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel
- 6.10 Utilisation de la cuisine par les bénévoles de l'école des Grands-Vents
- 6.11 Demande de gratuité pour le bar du CSCB
- 6.12 Échange de service - Accès gratuit au Centre de conditionnement physique Lefrançois sports pour l'équipe Sénior Les Loups
- 6.13 Échange de service - Crédit applicable sur les heures de glace des Montagnards de St-Gabriel-de-Brandon
- 6.14 Achat d'équipement de cuisine
- 6.15 Entente avec CFNJ

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 21 septembre 2017, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

135-09-2017 4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2017

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

5. FINANCES

136-09-2017 5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 20 SEPTEMBRE 2017

Mélissa Tellier, adjointe à la direction, dépose l'état des revenus et dépenses au 20 septembre 2017.

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

Que l'état des revenus et dépenses au 20 septembre 2017 soit accepté.

137-09-2017 5.2 COMPTES À PAYER AU 20 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par : Céline CLOUTIER
Appuyé par : Yves MORIN
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 20 septembre 2017, des chèques numéros 2739 à 2766 totalisant **66 885.96\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 20 septembre 2017 représentant 46 transactions pour un montant **95 949.59\$** soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

138-09-2017 6.1 BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire trésorière de la Régie du CSCB dépose le budget prévisionnel 2018 de la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon.

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL
Appuyé par : Yves MORIN
Et résolu :

QUE le budget dans son ensemble soit adopté avec le calcul des quotes-parts municipales suivantes, afin de combler le montant de 404 650.00 \$, pour équilibrer le budget :

➤	Ville Saint-Gabriel :	188 162.00 \$
➤	Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon :	188 162.00 \$
➤	Mandeville :	25 736.00 \$
➤	Saint-Cléophas-de-Brandon :	2 590.00\$

QUE ce budget soit présenté à chacune des municipalités faisant partie de la Régie intermunicipale pour acceptation, afin d'ajuster si nécessaire les quotes-parts présentées au budget.

QUE les quatre (4) municipalités concernées acceptent le budget prévisionnel 2018 et acceptent également de contribuer auprès de la Régie de la manière détaillée ci-haut

Adoptée à l'unanimité des conseillers

139-09-2017 6.2 NOUVEAU LOGICIEL COMPTABLE

ATTENDU QUE nous aimerions changer notre logiciel comptable, qui saura répondre à nos besoins;

ATTENDU QUE nous avons demandé deux soumissions qui se détaillent comme suit :

	INFOTECH	PG SOLUTIONS
Implantation du système	6,841.02\$ tx incluses	10,106.30\$ tx incluses
Licence annuelle	2,874.38\$ tx incluses	2,644.43\$ tx incluses

Il est proposé par : Céline CLOUTIER
Appuyé par : Denis GAMELIN
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de INFOTECH et mandatent Madame Mélanie Alouis, directrice générale à effectuer la dépense. Cette somme sera prise à même le fonds général du budget prévisionnel de 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

140-09-2017 6.3 UTILISATION DU MATÉRIEL ENTREPOSÉ AU CSCB

ATTENDU QUE suite à une demande faite par le Festival d'été, nous avons prêté du matériel, qui habituellement, est entreposé au CSCB.

ATTENDU QUE lorsque les événements du Festival d'été se sont terminés, le matériel prêté est revenu dans un état médiocre.

ATTENDU QUE le CSCB ne prêtera plus de matériel et/ou équipement, pour tout événement se déroulant à l'extérieur du CSCB.

Il est proposé par : Céline CLOUTIER
Appuyé par : Jacques MARTIAL
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB refusent de prêter le matériel entreposé au CSCB, pour tout événement organisé à l'extérieur du CSCB.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

141-09-2017 6.4 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS 2017-2018

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres, les soumissions reçues pour l'exécution de ce mandat apparaissent dans le tableau qui suit. Les montants indiqués sont taxes incluses :

Soumissionnaires	Stationnement arrière & avant	5 sablages	Déblayer sorties secours	Déneigement lors du nettoyage des toitures	Montant de l'offre (incluant les taxes)
David Majeau & Fils	X	X	X	X	4,514.51\$
Entreprises Turenne inc.	X	X	X	X	21,270.38\$
Atelier SBL inc.	X	X	X	X	5,001.41\$

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL
Appuyé par : Jacques MARTIAL
Et résolu

QUE les membres de la Régie acceptent d'octroyer le contrat pour le déneigement et l'entretien des cours avant et arrière du Centre sportif pour la saison hivernale 2017-2018 à la firme « David Majeau & Fils (1997) INC.» pour montant de QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE-ET-UN DOLLARS ET CINQUANTE-ET-UNE CENTS (4,541.51\$) taxes incluses. Ce montant sera pris à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

142-09-2017 6.5 EMBAUCHE EN PERMANENCE DE MADAME MARIE-MICHELLE DOYLE

ATTENDU QUE Madame Marie-Michelle Doyle avait une probation de six (6) mois à faire. Celle-ci a débuté le 21 mars 2017 et se termine aujourd'hui, le 21 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE Madame Doyle a fait du bon travail durant sa période de probation;

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent de mettre fin à la période de probation de madame Marie-Michelle Doyle au poste d'adjointe administrative juridique et procèdent à son embauche permanente à partir du 22 septembre 2017. Par conséquent, madame Doyle pourra bénéficier des avantages sociaux offerts par la Régie intermunicipale du CSCB.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

143-09-2017 6.6 LOCATION D'UN CONTENEUR

ATTENDU QUE nous ne pouvons plus mettre de matériaux sur le long des bandes de la patinoire;

ATTENDU QUE nous avons dû louer un conteneur pour mettre tous les matériaux dedans;

ATTENDU QUE nous voulons louer ce conteneur fermé pour un (1) an, pour un total de MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1800.00\$) plus les taxes;

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale du CSCB acceptent de louer un conteneur fermé pour un an, afin de pouvoir ranger les matériaux nécessaires, et mandatent madame Mélanie Alouis, directrice générale, à effectuer la dépense de MILLE HUIT CENT DOLLARS (1800.00\$) plus les taxes. Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

144-09-2017 6.7 PEINTURE DU CORRIDOR DANS L'AIRE DU PRO-SHOP

ATTENDU QUE nous avons peinturé les chambres des joueurs ainsi que le corridor menant à celles-ci ;

ATTENDU QUE par le fait même, nous avons fait peindre l'aire du pro-shop ;

Il est proposé par : Jacques MARTIAL

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la facture au montant de DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (2,800.00\$) plus taxes, provenant de Les peintures Charpentier inc. Cette somme a été prise à même le montant donné par notre partenaire majeur, Familiprix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

145-09-2017 6.8 STAGIAIRE EN COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE nous avons eu une demande de stage, provenant de Madame Stéphanie Girardeau, qui a débuté le 11 septembre dernier ;

ATTENDU QUE Madame Girardeau fera un stage en comptabilité pour un total de 120 heures, non rémunérées, afin de compléter son DEP ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent que Madame Stéphanie Girardeau fasse son stage non rémunéré, au Centre sportif et culturel de Brandon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

146-09-2017 6.9 TOURNAGE D'UNE SCÈNE PAR CTB-TV DANS L'ARÉNA FAMILIPRIX SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande, le 6 septembre, de la part de Pierre Charbonneau, réalisateur, afin qu'il puisse tourner une scène d'une série-télé le 23 septembre prochain, de 13h à 16h dans les gradins de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel ;

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Gaétan GRAVEL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent qu'une scène soit tournée dans les gradins de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

147-09-2017 6.10 UTILISATION DE LA CUISINE PAR LES BÉNÉVOLES DE L'ÉCOLE DES GRANDS VENTS

ATTENDU QUE le 15 août dernier nous avons reçu une demande de l'école des Grands-Vents, afin que des bénévoles puissent utiliser la cuisine du CSCB gratuitement, une fois par semaine ;

ATTENDU QUE l'utilisation de la cuisine, par les bénévoles, est faite dans le but de préparer des galettes pour donner à tous les enfants de l'école ;

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent que des bénévoles de l'école des Grands-Vents utilisent la cuisine du CSCB une fois par semaine, gratuitement, dans le but de préparer des galettes aux écoliers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

148-09-2017 6.11 DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE BAR DU CSCB

ATTENDU QUE nous avons eu une demande de location du bar, de la part de Monsieur Denis Bellerose à la MRC de D'Autray, le 13 septembre dernier ;

ATTENDU QUE Monsieur Bellerose aimerait avoir le bar gratuitement, représentant vingt-huit dollars et soixante-quatorze cents (28.74\$), afin de recevoir une trentaine de personnes, dans le but de faire une rencontre d'informations sur le transport adapté dans le grand Brandon;

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent que le bar soit utilisé gratuitement par Monsieur Denis Bellerose, pour qu'il puisse faire une rencontre d'informations sur le transport adapté, accueillant une trentaine de personnes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

149-09-2017 6.12 ÉCHANGE DE SERVICE - CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS POUR L'ÉQUIPE SÉNIOR LES LOUPS

ATTENDU QUE suite à notre entente signée avec Familiprix, quatre (4) employés de cette pharmacie ont le droit d'assister aux joutes de hockey, dans la section V.I.P. ;

ATTENDU QUE plutôt que de payer quatre (4) billets, par joutes locales, à l'équipe Sénior Les Loups, le CSCB donnera (4) puces donnant accès au Centre de conditionnement physique libre Lefrançois sports, pour un (1) an, qui seront distribuées à quatre (4) membres de l'équipe de hockey.

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent que quatre (4) puces soient remises à quatre (4) membres de l'équipe de hockey, leur donnant accès au Centre de conditionnement physique libre Lefrançois sports, pour une durée d'un (1) an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

150-09-2017 6.13 ÉCHANGE DE SERVICE - CRÉDIT APPLICABLE SUR LES HEURES DE GLACE LOUÉES PAR LES MONTAGNARDS DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

ATTENDU QUE suite à notre entente signée avec Familiprix, quatre (4) employés de cette pharmacie ont le droit d'assister aux joutes de hockey, dans la section V.I.P. ;

ATTENDU QUE plutôt que d'acheter quatre (4) billets, par joutes locales, à l'équipe Les Montagnards de Saint-Gabriel-de-Brandon, le CSCB créditera mille cinquante-six dollars sur le total d'heures de glace louées ;

Il est proposé par : Jacques MARTIAL

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent de créditer MILLE CINQUANTE-SIX DOLLARS (1056.00\$) sur le total d'heures de glace louées par l'équipe de hockey Les Montagnards de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

151-09-2017 6.14 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE CUISINE

ATTENDU QUE nous voudrions acheter de l'équipement pour la cuisine ;

ATTENDU QUE nous prévoyons avoir besoin d'une somme maximale de deux mille dollars (2,000.00\$) ;

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent d'octroyer une somme de deux mille dollars (2,000.00\$) pour faire l'achat de nouveau matériel de cuisine. Cette somme sera prise à même le montant donné par notre partenaire majeur, la pharmacie Jean Coutu, Pierre Danel, Olivier Dannel et Tania G. De Villers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

152-09-2017 6.15 ENTENTE AVEC CFNJ – ÉCHANGE DE SERVICE

ATTENDU QUE M. Nicolas Bellemare, de la station de radio CFNJ, nous a proposé une entente ;

ATTENDU QUE l'entente est de laisser le panneau publicitaire de CFNJ accroché au mur de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel et, plutôt que de recevoir une somme monétaire pour l'affichage dudit panneau, soit 525.00\$ annuellement, le CSCB bénéficierait du service de Radio CFNJ pour des publicités, jusqu'à concurrence de cinq cent vingt-cinq dollars (525.00\$) annuellement.

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent l'échange de service avec la station de radio CFNJ et mandatent Madame Mélanie Alouis, directrice générale, à signer une entente de partenariat avec Nicolas Bellemare, représentant la station de radio.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VARIA

153-09-2017 7.1 CONSTRUCTION D'UNE TOITURE POUR LE CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LIBRE LEFRANÇOIS SPORTS

ATTENDU QUE nous voulons construire une toiture au-dessus de la descente, donnant accès au Centre de conditionnement physique libre Lefrançois sports, afin d'éviter tous les risques possibles de blessures, surtout l'hiver ;

ATTENDU QUE nous n'étions pas en règle avec l'abri tempo que nous avons ;

ATTENDU QUE cette toiture sera conforme aux assurances et limitera le déneigement l'hiver ;

ATTENDU QUE nous avons deux (2) soumissions pour la construction de cette toiture, qui se détaillent comme suit, incluant les matériaux ainsi que le temps de la main d'œuvre :

CONSTRUCTION LC2 INC.	CONSTRUCTION RÉJEAN RIOPEL INC.
9,284.17\$ taxes incluses	19,545.75\$ taxes incluses

Il est proposé par : Céline CLOUTIER

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de Construction LC2 inc., au montant de NEUF MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (9,284.17\$) taxes incluses. Cette somme sera prise à même la subvention du PIC 150 et du règlement d'emprunt #4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

154-09-2017 7.2 ENTENTE AVEC LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES PIERRE ROBILLARD – ÉCHANGE DE SERVICE

ATTENDU QUE le nouveau V.I.P. est presque terminé et que nous sommes à faire les travaux électriques ;

ATTENDU QUE la compagnie Entreprises électriques Pierre Robillard, nous offre la main d'œuvre, évaluée approximativement à CINQ MILLE DOLLARS (5,000.00\$), pour effectuer lesdits travaux, en échange d'une publicité de la compagnie affichée sur le mur de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel ;

ATTENDU QU'UNE entente partenariale devra être signée entre Les entreprises électriques Pierre Robillard, représenté par Monsieur Pierre Robillard, président et la directrice générale du CSCB, Madame Mélanie Alouis ;

À 20h31, Madame Céline Cloutier se retire de la table pour l'approbation de ce point.

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent qu'une entente partenariale soit signée entre les deux parties nommées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

155-09-2017 7.3 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU C.A.

ATTENDU QUE nous devons effectuer une modification au calendrier des séances du C.A., en raison des élections municipales ;

ATTENDU QUE nous devons devancée la séance du 26 octobre 2017 et la déplacer au 5 octobre, comme convenu dans l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, disant que le conseil administratif ne peut siéger trente (30) jours avant la date des élections municipales.

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Gaétan GRAVEL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent que la séance du 26 octobre soit devancée au 5 octobre 2017 à 20h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

156-09-2017 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par :

Appuyé par :

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 21 septembre 2017, soit et est levée à compter de 20H44.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**Manon Rainville, présidente et Mairesse
St-Gabriel-de-Brandon**

**Mélanie Alouis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie**